

LA DÉCLARATION D'UTILISATION DE SERVICE

Il est rappelé que l'inscription des enfants aux services périscolaires doit être renouvelée chaque année afin d'assurer leur prise en charge dans les meilleures conditions.

Après l'inscription, la **Déclaration d'utilisation de service (DUS)**, pour indiquer les jours où vos enfants seront présents, constitue une démarche indispensable pour que vos enfants soient accueillis.

• Pourquoi ?

- pour permettre d'éditer des listes fiables en vue d'assurer la sécurité de vos enfants lors des transferts de responsabilité
- pour prévoir les équipes municipales à déployer et proposer une offre d'animation de qualité.

• Comment ?

En cas de changement, présence ou absence non indiquée, vous pouvez modifier la Déclaration d'utilisation de service de votre enfant en ligne jusqu'au dimanche soir précédant la semaine d'utilisation du service.
Passé ce délai, vous devrez impérativement prévenir les équipes municipales de proximité directement sur site ou par téléphone pour que votre enfant soit accueilli.

Nouveauté 2017 : le portail @ccueil est également ouvert aux familles cestadaises

• Un numéro à retenir pour l'école de votre enfant : 06 28 84 02 74

Les familles cestadaises sont invitées à effectuer en parallèle leurs inscriptions administratives auprès de la mairie de Cestas.

TOUTES LES RÉPONSES
À VOS QUESTIONS

Vous êtes parents d'enfants scolarisés dans une école de Pessac et vous vous posez des questions sur les services périscolaires à la rentrée 2017 ?

- Une **foire aux questions** répertoriant les questions les plus fréquentes est également disponible sur : www.pessac.fr
- L'@ccueil unique vous renseigne : **05 57 93 68 00** (lundi : 13h30 > 19h du mardi au vendredi : 8h30 > 12h) / accueil-unique@mairie-pessac.fr



LA RENTRÉE
2017 :
MODE D'EMPLOI

L'ÉCOLE
À MON
RYTHME 
PESSAC

GRUPE SCOLAIRE DE TOCTOUCAU

Sous réserve des modifications
réglementaires nationales

- LA SEMAINE DE VOTRE ENFANT
- ZOOM SUR LES SERVICES PÉRISCOLAIRES
- L'ORGANISATION DU MERCREDI
- DÉCLARATION D'UTILISATION DE SERVICE & PRÉCISIONS TARIFAIRES



www.pessac.fr  



UNE EXPÉRIMENTATION DE RYTHMES DIFFÉRENTS POURSUIVIE À LA RENTRÉE 2017

Le groupe scolaire de Toctoucau est atypique par rapport aux autres écoles de la Ville du fait de son statut (école intercommunale entretenant des relations avec la Ville de Pessac et la Ville de Cestas), et de sa localisation (éloignement géographique par rapport au centre-ville et aux infrastructures culturelles et sportives).

En conséquence, des services périscolaires adaptés à la spécificité de ce groupe scolaire ont été développés au sein de l'établissement tandis qu'une expérimentation de rythmes scolaires différenciés est mise en œuvre depuis la rentrée 2015.

LA SEMAINE DE VOTRE ENFANT EN MATERNELLE ET EN ÉLÉMENTAIRE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
7H30 > 8H30						
8H30 > 12H						
12H > 13H55			11H30 > 12H30 			
13H55 > 16H15			11H30 > 17H30 			
16H15 > 18H30			17H30 > 18H30 TEMPS +* 			
	ACCUEIL PÉRISCOLAIRE*	CLASSE	ATELIERS ÉDUCATIFS	PAUSE MÉRIDIANNE*	RELAIS GARDERIE*	CENTRE DE LOISIRS*

* Service payant

L'ORGANISATION DU MERCREDI MIDI

À l'issue du temps d'enseignement du mercredi, vous avez plusieurs possibilités :

- venir chercher vos enfants à 11h30, après la classe (pas d'inscription aux services municipaux)
- les inscrire au **service de ramassage scolaire** gratuit à 11h30 (inscription au service et Déclaration d'utilisation de service - DUS - obligatoires)
- les inscrire au **service de relais garderie** payant : possibilité pour les parents de récupérer leur enfant de manière échelonnée entre 11h30 et 12h30 (inscription au service et DUS obligatoires)
- les inscrire au **centre de loisirs**, avec service de restauration inclus (inscription au service et DUS obligatoires).

Attention, le mercredi midi, les enfants ne peuvent être inscrits qu'à un seul et unique service.

ZOOM SUR LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • le matin : 7H30 > 8H30 • le soir : 16H15 > 19H <p>Possibilité d'accueil à partir de 7H sur demande de dérogation</p>
LA PAUSE MÉRIDIANNE	12H > 13H55
LE RELAIS GARDERIE DU MERCREDI MIDI	11H30 > 12H30 Le service de restauration du mercredi a lieu sur le centre de loisirs de l'école et est donc réservé aux enfants qui le fréquentent.
LES ATELIERS ÉDUCATIFS	Le jeudi de 13H45 à 16H15
LES TRANSPORTS SCOLAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • 8H30 et 16H15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi • 8H30 et 11H30 le mercredi
LE CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI	<p>11H30 > 17H30 avec une possibilité d'accueil jusqu'à 18h30 en « Temps + »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre de loisirs de rattachement : Toctoucau (maternelle et élémentaire) <p>Les parents peuvent récupérer leur enfant à partir de 16h30 sur le centre de loisirs</p>

Rappel : le service de restauration du mercredi a lieu sur le centre de loisirs et est donc réservé uniquement aux enfants qui le fréquentent.

PRÉCISIONS TARIFAIRES

- Si la Déclaration d'utilisation de service (DUS) du centre de loisirs du mercredi, entraînant une commande de repas, n'a pas été annulée avant 9h, le jour considéré, la demi-journée avec repas sera facturée aux familles (sauf cas de force majeure). Cette mesure vise à responsabiliser les familles face au gaspillage alimentaire.

Rappel : cette règle s'applique également pour la restauration scolaire les autres jours de la semaine.

- En cas de retards répétés ou de non-respect de la Déclaration d'utilisation de service, les familles pourront se voir appliquer, après avertissement, une pénalité de 10 euros en application du règlement intérieur des services.

- Pour le relais garderie du mercredi midi, les familles dont l'enfant fréquente déjà l'accueil périscolaire (matin et/ou soir) le jour considéré ne seront pas facturées pour ce service de relais garderie.